Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260413-2026_033B-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-033

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. BRIAND Thierry ;
Absents :
Secrétaire de séance : M. LANGLOIS Claudio ;

Objet : Vote des taux des impôts locaux 2026 ;

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le devoir de fixer les taux d'impositions locaux,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.00 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.41 %
  - Taxe d'habitation (TH) : 15.65 %
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ; de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT